

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 06 JANVIER 2023

Objet : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE

Orientation politique :

Axe stratégique :

Activité :

FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

Fondements juridiques :

- | | |
|----|---|
| VU | le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8, |
| VU | l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007, |
| VU | la délibération n°13 du Conseil général en date du 11 juillet 2002, autorisant le Président du Conseil général à signer la convention type de soutien apporté par le Département en matière d'ingénierie publique aux collectivités qui en font la demande, |
| VU | la délibération n°28 du Conseil général en date du 22 octobre 2009, autorisant la création d'un budget annexe d'ingénierie publique, |
| VU | la délibération n°47 du Conseil général en date du 19 octobre 2011, fixant le barème d'intervention en matière d'ingénierie publique du SATAC, |
| VU | la délibération n°08 du Conseil général en date du 16 décembre 2014, adoptant le règlement financier et budgétaire du Département, |

Motivations et Opportunité :

Considérant que le Département du Gard a souhaité poursuivre son action en faveur de la solidarité territoriale auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique pouvant être établi sous forme d'une mission d'ingénierie rémunérée,

Considérant qu'il y a lieu de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires aux actions départementales pour 2023,

DISPOSITIF

Le Département du Gard a matérialisé sa volonté de s'investir auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique dont l'intervention peut être établie sous forme d'une mission de maîtrise d'œuvre rémunérée.

Description	Montant proposé
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>	
Autres (assurances)	5 348,19 €
Charges de personnel	24 750,00 €
Charges liées aux bâtiments	3 855,38 €
Frais de véhicules	822,82 €
Frais informatiques et télécommunications	122,81 €
Frais administratifs	100,80 €
Créances admises en non-valeur	1 000,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	32 000,00 €
Total Dépenses de fonctionnement	68 000,00 €

La totalité des dépenses inscrites représente pour l'année 2023 la prévision du coût de fonctionnement pour ce qui se rapporte à la mission ingénierie publique.

Certaines dépenses feront l'objet de mandatement direct à partir de ce budget annexe comme l'assurance maîtrise d'œuvre ou la vêtture et les Equipements de Protection Individuelle.

Toutefois, les autres dépenses seront refacturées annuellement du Budget général au Budget annexe de l'Ingénierie publique.

Les modalités d'intervention de ce type de missions sont détaillées dans le cadre d'une Convention de soutien en matière d'ingénierie publique définie comme un contrat administratif et s'appuyant sur différents textes de références. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée départementale (*délibération n° 13 susvisée du 11 juillet 2002*).

Les recettes sont estimées pour 2023 à :

Description	Montant proposé
<u>Recettes de fonctionnement</u>	
Prestations de services	68 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	68 000,00 €

Le calcul de la rémunération se fait à partir du coût estimé de l'intervention des ressources affectées pour l'opération bien définie, en fonction du temps passé par chacun des intervenants.

Dès lors, je vous propose d'adopter le présent Budget primitif 2023 du Budget annexe de l'ingénierie publique, présenté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres :

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F_011 Charges à caractère général	35 000,00	
F_65_Autres charges de gestion courante	1 000,00	
F_67 Charges exceptionnelles	32 000,00	
F_70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service		68 000,00
Total	68 000,00	68 000,00

Par conséquent, les crédits 2023 proposés au vote sont d'un montant de 68 000,00 euros en dépenses et en recettes.

Conclusion :

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,

Liste des annexes

Annexe 1 : Détail des inscriptions budgétaires

Annexe 2 : Document budgétaire BP 2023



Annexe

Budget Primitif 2023

Budget annexe de l'Ingénierie Publique

Propositions budgétaires

D/R	Chapitre	Article	Libellé Article	Crédits
	011	6168	Autres	5 348,19
	011	6287.1	Charges de personnels	24 750,00
	011	6287.2	Charges liées aux bâtiments	3 855,38
	011	6287.3	Frais de véhicules	822,82
D	011	6287.4	Frais informatiques et télécommunications	122,81
	011	6287.5	Frais administratifs	100,80
	65	6541	Admission en non valeurs	1 000,00
	67	673	Titre année antérieure annulation	32 000,00
			Total fonctionnement dépenses	68 000,00
R	70	706	Prestations de services	68 000,00
			Total fonctionnement recettes	68 000,00